

## LE 16 FÉVRIER 2026

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 16 février 2026 dans la gymnase située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance ordinaire est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire:	Gordon Burke
Conseillers:	Michelle Chevarie Paul Clarke David Burke
Directrice générale intérim / greffière-trésorière:	Karina Cyr
Absent avec regret:	Dale Clarke

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

R2026-173

Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2026-174

Sur proposition de Michelle Chevarie  
Appuyée par David Burke  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 janvier 2026
  - 1.4 Correspondance
2. Affaires administratives
  - 2.1 Approbation des comptes payés – mois de janvier 2026
  - 2.2 Mise à jour - Communauté maritime
  - 2.3 Présentation / Proposition du budget 2026
  - 2.4 Acceptation d'une soumission – Contrat de déneigement
  - 2.5 Renégociation – Club 50+
  - 2.6 Utilisation des installations municipales – Club 50+
3. Actes législatifs du conseil

3.1 Adoption – Règlement 2025-010 modifiant le règlement de zonage no 2012-002 afin de créer la nouvelle zone Ic4 à partir d'une partie de la zone Rc2

4. Varia
5. Période de question
6. Levée de la séance

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2026.

R2026-175

Il est proposé par Michelle Chevarie  
Appuyé par Paul Clarke  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**D'** adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2026.

### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu une copie de la liste de la correspondance reçue au bureau depuis la dernière séance, avant la réunion, pour examen. Le maire présente les éléments de la correspondance et la liste est déposée dans le registre de la correspondance de la municipalité.

### **MINES SELEINE – AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION PROVINCIALE (DRAGAGE D'ENTRETIEN 2026)**

Le conseil accuse réception de la correspondance de Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, datée du 30 janvier 2026, soumise conformément à l'article 23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Cette correspondance informe la Municipalité de Grosse-Île qu'une demande d'autorisation a été soumise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le dragage d'entretien 2026 du chenal de navigation de Grande-Entrée.

Les documents ont été fournis à titre informatif seulement. La municipalité n'est pas tenue d'émettre une autorisation municipale pour les travaux proposés.

La documentation, incluant le rapport complémentaire intitulé « 12663771 – RPT Document complémentaire – Demande AM 2026 », est disponible dans le dossier partagé mentionné dans la correspondance.

**ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL**  
**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS – MOIS DE**  
**JANVIER 2026**

R2026-176

Il est proposé par David Burke  
Appuyé par Paul Clarke  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

**D'** approuver les comptes payés pour le mois de janvier 2026 pour un montant de 59, 188,25\$, cette liste est déposée au registre des comptes payés.

**MISE À JOUR - COMMUNAUTÉ MARITIME**

Le maire, Gordon Burke, informe le conseil qu'aucune mise à jour n'a été reçue de la part de la Communauté Maritime.

**PRÉSENTATION / PROPOSITION DU BUDGET 2026**

À la demande du conseiller Dale Clarke, ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues à la suite d'un appel d'offres public (C2026-01-09) publié le 9 janvier 2026 sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour un contrat de déneigement d'une durée de cinq (5) ans pour les routes municipales et les stationnements situés sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont : Les Entreprises Clarke (Douglas Clark) pour un montant de 804 825,00 \$ et Entreprises Jonathan Cyr (Jonathan Cyr) pour un montant de 603 460,62 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

R2026-177

Il est proposé par Paul Clarke  
appuyé par David Burke  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la soumission reçue de Entreprises Jonathan Cyr (Jonathan Cyr), au montant de 603 460,62 \$ taxes incluses, pour un contrat de déneigement et de déglçage d'une durée de cinq (5) ans pour les routes municipales et les stationnements situés sur le territoire de la Municipalité de Grosse-Île, soit acceptée.

## **RENÉGOCIATION DES LOCATIONS GRATUITES DU GYMNASSE – CLUB 50+ DE GROSSE-ÎLE**

**ATTENDU QUE** par la résolution no R2019-043, le Club 50+ de Grosse-Île s'est vu accorder huit (8) locations gratuites du gymnase par année ;

**ATTENDU QU'** au cours des dernières années, en raison de changements administratifs et de personnel, le suivi du nombre de locations gratuites du gymnase n'a pas été effectué de façon constante ;

**ATTENDU QUE** l'utilisation actuelle du gymnase, incluant des réservations hebdomadaires régulières, limite la disponibilité pour les autres membres de la communauté, et que la Municipalité souhaite corriger cette situation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite établir un nombre annuel fixe de locations gratuites du gymnase (8) , afin d'assurer un accès équitable et équilibré, notamment en limitant les réservations récurrentes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite conclure une entente limitant les réservations consécutives à un maximum de deux (2), reconnaissant que les fins de semaine sont plus en demande pour les événements communautaires, familiaux et les fêtes d'anniversaire, puisque plusieurs citoyens ne sont pas disponibles durant la semaine de travail ;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2026-178

Il est proposé par Paul Clarke  
appuyé par David Burke  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** La Municipalité autorise par la présente la révision et la renégociation des modalités et conditions régissant les locations gratuites du gymnase accordées au Club des 50 ans et plus de Grosse-Île en vertu de la résolution no R2019-043, confirmant le maintien de huit (8) locations gratuites par année, et convenant également d'autoriser l'accès à d'autres installations municipales pour la tenue d'activités destinées aux aînés.

## **UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES – CLUB 50+ DE GROSSE-ÎLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager les activités sociales, récréatives et communautaires destinées aux résidents âgés de 50 ans et plus;

**ATTENDU QU'** le Comité des 50 ans et plus joue un rôle important dans l'organisation d'activités favorisant le bien-être, l'inclusion sociale et le vieillissement actif;

**ATTENDU QUE** le bâtiment de la patinoire n'est pas utilisé de façon régulière par la Municipalité de septembre à avril, ce qui le rend disponible pour des activités communautaires durant cette période;

**ATTENDU QUE** l'électricité, le chauffage et les services essentiels du bâtiment de la patinoire sont maintenus à l'année par la Municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2026-179

Il est proposé par Paul Clarke  
appuyé par David Burke  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité mette à la disposition du Comité des 50 ans et plus, sans frais, le bâtiment de la patinoire de septembre à avril, pour la tenue d'activités pour aînés, de réunions du comité et d'activités communautaires connexes;

**QUE** aucun service d'entretien ménager ne soit fourni par la Municipalité et que celle-ci ne soit pas responsable de la gestion des déchets ou des ordures durant cette période, le Comité des 50 ans et plus étant responsable de maintenir le bâtiment dans un état propre, sécuritaire et convenable en tout temps;

**QUE** la Municipalité se réserve le droit de communiquer avec le Comité des 50 ans et plus et d'utiliser le bâtiment de la patinoire pour la tenue d'activités municipales au cours de l'année, puisque celui-ci demeure une propriété municipale;

**QUE** le bâtiment de la patinoire soit mis à la disposition du Comité des 50 ans et plus sans frais, en vertu d'une entente écrite, laquelle devra être signée entre la Municipalité et le Comité des 50 ans et plus, et qui précisera les modalités, conditions et responsabilités applicables.

#### **ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL**

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT 2025-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-002 AFIN DE CREER LA NOUVELLE ZONE IC4 A MEME UNE PARTIE DE LA ZONE RC2**

**ATTENDU QU'** en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-

19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** le secteur visé accueille déjà des activités liées à l'industrie de la pêche et qu'il est opportun d'y autoriser la transformation des produits afin de compléter la chaîne de valeur et de réduire les déplacements ;

**ATTENDU QUE** la création d'une zone Ic4, à même une partie de la zone Rc2, offre un encadrement réglementaire clair et adapté à ces usages industriels spécialisés, limitant les conflits d'usage et améliorant la prévisibilité pour les entreprises ;

**ATTENDU QUE** la modification proposée contribuera à la diversification et à la vitalité économiques de la municipalité, notamment par la rétention et la création d'emplois ainsi que l'augmentation des retombées locales de l'industrie de la pêche ;

**ATTENDU QUE** les usages visés sont compatibles avec le milieu d'accueil et demeureront assujettis aux normes de zonage et aux lois et règlements applicables en matière d'environnement, de salubrité et de sécurité publique ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance le 16 septembre 2025 et un premier projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

**ATTENDU QU'** à la suite d'une consultation publique tenue le 26 janvier 2026, le conseil municipal désire adopter, sans changement, le second projet du Règlement 2025-010 conformément à l'article 128 de la L.A.U.;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du présent règlement;

**ATTENDU QU'** en cours de séance, la Greffière-trésorière adjointe mentionne le contenu du règlement ainsi que sa portée.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Paul Clarke  
Appuyée par Michelle Chevarie  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**D'adopter le règlement portant numéro 2025-010 intitulé «  
Règlement modifiant le règlement de zonage no. 2012-002**

**afin de créer la nouvelle zone Ic4 à même une partie de la zone Rc2 ».**

**DE** transmettre le second projet de règlement portant le numéro 2025-010 à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

#### TEXTE DU RÈGLEMENT

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 2025-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2012-002 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE IC4 A MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RC2**

#### **CHAPITRE 1**

#### **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

##### ARTICLE 1.1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### ARTICLE 1.2

Le présent règlement numéro 2025-010 porte le titre de « **Règlement modifiant le règlement de zonage 2012-002 afin de créer la nouvelle zone Ic4 à même une partie de la zone Rc2** ».

#### **CHAPITRE 2**

#### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

##### ARTICLE 2.1

La cartographie du plan de zonage qui accompagne le règlement de zonage no 2012-002 est modifiée afin de créer la zone industrielle Ic4 (voir plan en annexe).

#### **CHAPITRE 3**

#### **DISPOSITIONS FINALES**

##### ARTICLE 3.1

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. A-19.1).

#### **VARIA**

Une correspondance a été reçue du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la récente consultation publique. Dans sa communication, le BAPE remercie la Municipalité pour sa participation au processus et souligne que la Municipalité était bien préparée et organisée tout au long du déroulement des audiences.

## **PÉRIODE DE QUESTION**

La période de questions est ouverte à 19 h 04.

- Mme Kim Clark demande des informations concernant le processus de dépôt d'une pétition.
- Mme Kim Clark demande également si le sable provenant du projet de dragage de GE a été testé et si la municipalité a reçu les résultats des analyses environnementales.

Aucune autre question n'est posée.

La période de questions est levée à 19 h 08.

## **LÉVÉE DE LA SÉANCE**

R2026-181

Il est proposé par Paul Clarke que la séance soit levée à 19 h 40.

---

Gordon Burke  
Maire

---

Karina Cyr  
Directrice générale intérim  
/ greffière-trésorière